

La loi d'accélération de Énergies Renouvelables devant le Conseil Constitutionnel

Plusieurs groupes politiques vont saisir à partir de ce jeudi 9 février le conseil Constitutionnel sur la loi d'accélération des énergies renouvelables. Selon nos sources il s'agirait du Rassemblement National suivi d'une saisine distincte du groupe les Républicain portant notamment sur l'article 4 concernant « la raisons impératives d'intérêt public majeur qui concerne plus particulièrement les éoliennes.

Comme l'avaient indiqué plusieurs avocats constitutionnalistes à la Fédération Environnement durable le texte de cette loi comporte plus d'une douzaine de points majeurs en rupture avec les lois françaises ou internationales et notamment la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen, la Convention européenne des droits de l'homme, la convention d'Aarhus, et la convention de Montego-Bay sur le droit de la mer.

Parallèlement la Fédération Environnement Durable participe avec une dizaine d'ONG de plusieurs pays, à plusieurs plaintes devant le parlement européen, la commission de Bruxelles et la Cour européenne de justice concernant les Plans nationaux « Energie – climat », la taxinomie, les directives REPowerEU et les nuisances sonores de éoliennes.

Contacts:

Jean-Louis Butré

Président

06 80 99 38 08

contact@environnementdurable.net

environnementdurable.org